



## **Projet d'association De la Maison Familiale Rurale de Morre**

Créée en 1963, l'Association « Maison Familiale Rurale d'Education » de MORRE fait partie du réseau des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation.

Le choix de son activité a toujours correspondu à une volonté de répondre aux besoins du monde rural, à un désir d'être en adéquation avec le marché de l'emploi local, au souhait de donner aux jeunes la possibilité de développer leurs compétences professionnelles et au souci de garantir l'accès à des formations supérieures ou spécialisées.

Depuis 2000, elle est agréée comme centre de formation professionnelle.

Depuis 2001, elle est devenue Antenne du CFA Régional des MFR de Bourgogne Franche-Comté

Aujourd'hui, la mission de la MFR s'est élargie. Elle consiste à répondre aux besoins de formation des populations rurales et urbaines, à contribuer au développement culturel social et économique de son environnement en se présentant comme espace d'échanges de partenariat et de ressources, à proposer un espace d'accueil et d'hébergement adapté aux besoins du public qui répond aux exigences du monde actuel.

### **Vie associative**

L'association a pour but d'assurer la formation, l'orientation, la promotion sociale et la qualification des jeunes ou des adultes.

A cette fin, l'association répond aux engagements du réseau national des Maisons Familiales Rurales.

Elle peut également accomplir toutes activités d'éducation populaire ainsi que toutes actions de caractère éducatif et social, complémentaires à son objet principal.

L'association propose des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement, dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

Le Conseil d'Administration est idéalement composé de parents d'élèves, de maîtres de stages représentant chaque filière de formation, de membres de la Fédération Territoriale et de personnes physiques représentatives du milieu professionnel ou du territoire.

Le Conseil d'Administration doit permettre à chaque administrateur d'œuvrer pour le développement de l'association dans le respect des valeurs promues par le réseau des Maisons Familiales Rurales. Le Conseil d'Administration doit contribuer à développer le sentiment d'appartenance à une association et l'implication des adhérents à la vie associative (implication des familles, usagers, partenaires, décideurs locaux,...).

Chaque administrateur pourra ainsi mettre ses idées, ses compétences et ses connaissances au profit de l'association dans le respect :

Des valeurs des MFR

- Appartenance au Réseau des Maisons Familiales Rurales et aux valeurs de ce mouvement.
- Activité en cohérence avec les champs d'activité des MFR du territoire.

De la conformité des locaux, de la qualité de l'accueil et des prestations de formation

- L'amélioration du cadre de vie et de travail des publics accueillis et des salariés de l'association
- L'adaptation aux normes réglementaires concernant l'accueil, l'hébergement et la restauration
- La mise en œuvre d'une démarche qualité
- L'adaptation permanente des outils aux nouvelles méthodes pédagogiques

Des ressources humaines

- L'élaboration d'un plan de développement des compétences pour permettre à chaque salarié de grandir en compétences en adéquation avec les besoins de la MFR
- La définition d'une organisation et d'un rythme de vie associative qui permettent à chacun de trouver sa place et être actif

Des besoins du territoire

- Le développement des activités de formation par la voie scolaire ou l'apprentissage, y compris des formations supérieures et continues sur les deux filières « métiers des services et métiers du commerce » qui sont les secteurs professionnels identifiés de la MFR sur son territoire et faire de l'association un véritable outil au service de l'insertion professionnelle
- La proposition de ressources et de services aux acteurs de son environnement
- La promotion d'une politique de coopération internationale, de sensibilisation et de soutien aux pays en voie de développement